



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2023/01/07
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	11	02	02	00	11	11	00	00

Date de convocation : 14 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : FLATRES Corinne donne pouvoir à BENDAIJOU DURIN Justine, GIET Christopher donne pouvoir à RABY Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Le projet d'acquisition d'un écran numérique pour la classe des grands de l'école de Ludesse, et son installation.

Cette acquisition comprend :

- ✓ Un écran
- ✓ L'option Terra Mobile (ordinateur portable)
- ✓ L'installation de l'ENT sur site

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 alinéa 3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, article 2.

Le Conseil Municipal de Ludesse, après en avoir délibéré :

Par11 voix pour,0 voix contre,0 abstention,

- ❖ Décide l'acquisition et le financement de cet équipement ;
- ❖ Autorise avant le vote du Budget Primitif 2023, et au titre de l'exercice 2023, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Nature de la dépense	Article Comptable	Montant en Euros TTC
Acquisition Ecran numérique et installation sur site	2183 – 110	4 200,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 23 février 2023

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :

Mis en ligne le 08/03/2023



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.